

la conférence, lui ont mérité notre grande admiration. Les délibérations auxquelles le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a pris part à l'assemblée des Nations Unies, sa façon magnifique de traiter les questions les plus délicates avec un adversaire pas trop loyal, ses efforts inlassables, son sens éminent de la justice de même que son attitude distinguée à la table du conseil l'ont sans aucun doute mis en vedette et justifient pleinement l'estime que nous avons pour lui. L'exposé détaillé et précis que le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) a présenté à la Chambre, de la façon dont le Canada entend collaborer avec les signataires du Traité de l'Atlantique-Nord et leur venir en aide dans un effort commun destiné à balayer le communisme des pays du monde nous permet d'envisager l'avenir avec beaucoup d'espoir.

En écoutant récemment le discours du trône, à l'autre endroit, nous avons éprouvé un sentiment de satisfaction mêlé d'appréhension. Il est, en effet, encourageant d'obtenir un mandat confié par un peuple libre dans un pays libre à des hommes libres en mesure de discuter en cette Chambre la législation que nous croyons apte à résoudre les problèmes de l'heure présente. Il est consolant de sentir qu'il nous est ainsi possible de contribuer à aider,—avant longtemps nous l'espérons,—un peuple vivant actuellement dans la crainte, à s'exprimer par l'intermédiaire d'un gouvernement libre. Mais ce n'est pas sans inquiétude que nous envisageons la gravité de la tâche à accomplir et les lourdes responsabilités qui en découlent.

En vue de réaliser notre programme de collaboration avec les pays faisant partie de la Charte de l'Atlantique, on nous demandera d'autoriser la participation du Canada aux forces unifiées. Comme tous les députés ont à cœur la sécurité du Canada, je suis sûr qu'aucun d'entre eux ne s'opposera à cette politique de préparation; et je partage l'opinion de ceux qui croient qu'il vaut mieux combattre l'ennemi, s'il faut en arriver là, sur un front éloigné de nos rives. Au sujet de ce programme de défense, je voudrais rappeler certains points au ministre, après son discours récent où il offrait aux nations signataires du Pacte de l'Atlantique-Nord toutes les facilités possibles en vue d'instruire ici leurs aviateurs. Dans la circonscription électorale de Prescott, nous avons deux grands terrains d'aviation, à Pendleton et à St-Eugène, qui ont précisément servi à ces fins, durant la dernière guerre, conformément au programme d'instruction des aviateurs du Commonwealth, mais qui, dans le moment, ne servent à rien. Nous avons aussi, à Hawkesbury, un terrain d'atterrissage actuellement utilisé par un club

privé d'aviation. J'ajoute ici que ce club a formé plusieurs pilotes compétents, et j'espère qu'avant longtemps il sera possible de leur construire un phare qui leur permettrait de continuer leur instruction de nuit.

Il est donc évident que la circonscription de Prescott a beaucoup à offrir dans le domaine de la formation aérienne. Sa situation idéale entre la capitale, Ottawa, et la métropole, Montréal, milite nettement en faveur de l'inclusion de ces aéroports dans le gigantesque programme de formation aérienne que le ministre se propose de mettre en œuvre au cours des trois prochaines années. J'exhorte donc les autorités à étudier sans retard la possibilité d'utiliser quelques-uns de ces aéroports.

Le discours du trône signale aussi que nous serons invités à approuver une augmentation sensible des dépenses aux fins de la défense. Je sais qu'il faut accroître les dépenses, mais je suis persuadé que le prochain budget du ministre des Finances (M. Abbott) ne comportera pas de trop lourds impôts sur les revenus. Vu le niveau actuel du coût de la vie, il serait désastreux d'exiger de trop lourds sacrifices de la population. Je suis certain qu'on peut trouver d'autres moyens d'obtenir les fonds nécessaires à l'exécution efficace de notre programme de défense.

Je passe maintenant à la régie des prix, question qui intéresse grandement les députés qui siègent juste en face de moi, c'est-à-dire la C.C.F. Je m'explique difficilement le sous-amendement qu'a présenté aujourd'hui l'honorable représentant de Kootenay-Ouest (M. Herridge), appuyé par l'honorable député de Saskatoon (M. Knight).

Que les mots suivants soient ajoutés à la proposition d'amendement, immédiatement après les mots "hausse rapide du coût de la vie", à la dernière ligne de ladite proposition:

telles que la réimposition immédiate des régies et, au besoin, le versement de subventions, de manière à protéger le niveau de santé et de vie de la population canadienne.

Au sujet du député qui a appuyé le sous-amendement, je relève dans le *Star-Phoenix* de Saskatoon, numéro du 23 janvier 1951, un intéressant article intitulé: "Opposé à la régie immédiate des prix et des salaires". Voici:

Jeudi, le député de Saskatoon au Parlement, M. R. R. Knight, s'est déclaré opposé à la régie immédiate des prix et des salaires. Immobiliser les prix et les salaires en ce moment, dit-il, permettrait aux industriels de continuer à jouir de bénéfices exorbitants. M. Knight s'adressait à dix-neuf syndicalistes représentant le Congrès canadien du travail, le Congrès des métiers et du travail, et les fraternités de cheminots, réunis au Farmer-Labour Hall.

Les travailleurs, affirme-t-il, devraient être libres de négocier et de réquie les bénéfices à un niveau convenable. La régie des salaires serait fondée